

Développement viable

Le 25 mai 1989, la Conférence générale du Programme des Nations Unies pour l'environnement a adopté une définition du concept de développement viable (aussi appelé «développement durable») qui incluait les notions suivantes :

- le développement viable pourvoit aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins;
- il suppose la réalisation de progrès dans le sens d'une plus grande équité nationale et internationale, donc la prestation d'aide aux pays en développement;
- il suppose l'existence d'un environnement économique international propice à une croissance et à un essor économiques soutenus dans tous les pays et en particulier dans les pays en développement, ce qui est très important pour rendre possible une saine gestion de l'environnement;
- il suppose l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration des plans et politiques de développement.

Droits de tirage spéciaux (DTS)

Ces droits ont été créés en 1969 par le Fonds monétaire international (FMI) comme avoir complémentaire de réserve monétaire internationale. Les gouvernements peuvent se procurer des DTS auprès du Fonds et les utiliser pour leurs transactions avec lui. Les pays membres du FMI ont accepté de considérer le DTS comme un complément de l'or et des monnaies de réserve dans la compensation de leurs comptes internationaux. Le DTS est devenu l'unité de compte du Fonds, et plusieurs monnaies nationales y sont rattachées.

Économies nouvellement industrialisées (ENI)

Économies en développement qui ont maintenu une croissance rapide (plus de 6 pour 100 par année) du produit national brut (PNB) au cours des 15 dernières années, et dont les exportations totales sont largement composées d'articles manufacturés. Ce groupe englobe actuellement la République de Corée, Singapour, Taïwan et Hong Kong.

Facilité d'ajustement structurel (FAS) et Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

La FAS, établie en 1986, est une facilité de financement du Fonds monétaire international qui consent des prêts aux pays membres à faible revenu qui sont confrontés à de difficiles problèmes de balance des paiements afin d'appuyer leurs programmes de politique macro-économique et d'ajustement structurel sur le moyen terme.

La Facilité d'ajustement structurel renforcée, établie en décembre 1987, améliore la capacité qu'a la communauté financière internationale d'appuyer les programmes d'ajustement structurel axés sur la croissance en augmentant sensiblement les ressources consenties aux pays à faible revenu admissibles.

Fonctionnement du système du GATT

Groupe de négociation établi pendant l'Uruguay Round pour améliorer le fonctionnement du GATT en tant qu'organisme d'établissement des politiques commerciales, notamment en valorisant le rôle des ministres, en améliorant la surveillance et en encourageant le resserrement des liens avec le FMI et la Banque mondiale.

Mesures d'investissement liées au commerce (TRIMS)

Groupe de négociation de l'Uruguay Round établi pour examiner les effets de restriction et de distorsion qu'exercent les mesures d'investissement. Ce groupe du GATT élaborera au besoin des dispositions tendant à éviter ces effets préjudiciables.

Négociations commerciales multilatérales (NCM)

Désigne les négociations des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). (Voir cette expression dans la section précédente.)